



**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNIQUE SUR LES AGISSEMENTS DE  
L'AMICALE DES TRAVAILLEURS DE L'ELECTRICITE  
(ATE)**

Depuis quelques jours, Senelec relève des déclarations et communications émanant d'un groupe de jeunes affiliés à l'Association des Travailleurs de l'Electricité (ATE), qui auraient entamé une grève de la faim, selon les reportages de la presse.

Senelec, dans le souci de lever tout amalgame a déjà précisé antérieurement dans un communiqué qu'il n'existait aucune relation juridique ou organique entre elle et ladite amicale. Ses membres ne font pas partie de son personnel et donc ne sont pas ses employés.

Evoquer un pseudo refus de Senelec de les recruter comme motif de leur grève de la faim traduit une volonté manifeste de cette amicale de justement s'engager dans du dilatoire et d'entretenir la confusion auprès de l'opinion publique.

Cette action vise ni plus ni moins à mettre la pression sur Senelec pour la contraindre à procéder à recrutements injustifiés.

Pour rappel, Senelec, dans le cadre de ses activités planifiées et comme plusieurs autres sociétés au Sénégal, est régulièrement appelée à faire recours à des entreprises ou GIE sur la base de contrats de prestations de services. Il revient à ces structures, sans aucune responsabilité de Senelec, de mobiliser des ressources humaines (souvent des prestataires) pour honorer la prestation attendue.

Toutefois, Senelec dans sa politique de recrutement, et selon ses besoins peut accorder la priorité à la candidature des travailleurs des sous-traitants sans que ce soit un droit consacré. C'est dans cet esprit que pour l'année **2021** sur les **92** personnes retenues à l'issue des concours de recrutement, **64** proviennent des prestataires es structures de ces sous-traitants.

Tout en se désolant de leur recours à la grève de la faim, Senelec réaffirme sa ferme détermination à ne céder à un quelconque chantage et se réserve le droit de préserver son image par tous les moyens de droit, au besoin.

**La Direction Générale**